



**Bergevin** La balle est dans le camp des joueurs *Page B 6*



Le Parlement européen adopte l'**AECG** dans la division

*Page B 1*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 33

LE DEVOIR, LE JEUDI 16 FÉVRIER 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## LE MEILLEUR AMI D'ISRAËL



SAUL LOEB AGENCE FRANCE-PRESSE

**Trump rompt avec la politique américaine au Proche-Orient.** Accueillant à la Maison-Blanche le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, le président américain a affirmé mercredi que la « solution à deux États » n'est pas la seule possible pour régler le conflit israélo-palestinien. Évoquant la colonisation dans les territoires palestiniens, il a tout de même demandé à son invité de faire preuve de « retenue ». *Page B 5*

## Le droit de critiquer l'islam

Au nom de la liberté d'expression, des élus conservateurs s'opposent à une motion dénonçant l'islamophobie

HÉLÈNE BUZZETTI  
Correspondante parlementaire à Ottawa

Dans la foulée de l'attentat à la mosquée de Québec qui a fait six morts, est-il encore possible de critiquer certaines pratiques se réclamant de l'islam sans se faire taxer d'islamophobie? Des députés fédéraux se le demandent. Et c'est en partie pour préserver la liberté d'expression qu'ils refusent d'appuyer une motion condamnant la discrimination religieuse systémique.

La motion 103 pilotée par la députée libérale Iqra Khalid enjoint à la Chambre des communes de « reconnaître qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur qui s'installe dans la population » et de « condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques ». La motion demande aussi qu'un comité parlementaire entame une étude pour suggérer à Ottawa une approche « pangouvernementale » de lutte contre l'islamophobie.

La motion a été déposée en décembre, mais la récente fusillade à Québec lui donne une nouvelle couleur. Elle a été débattue pour une première fois mercredi soir à la Chambre des communes et devrait être mise aux voix au printemps. Si les libéraux et les néodémocrates ont annoncé qu'ils voteront en bloc en sa faveur, les conservateurs sont déchirés et une grande majorité d'entre eux voteront contre. Le Bloc québécois s'y oppose aussi. Peu ont accepté de prononcer le mot, mais le niqab occupe les esprits.

Maxime Bernier est du lot des opposants. « Il y a un courant dans l'islam, qui ne se limite pas nécessairement aux islamistes radicaux, qui dit que personne ne devrait critiquer cette religion ou s'en moquer. Rappelez-vous juste la controverse entourant les caricatures du prophète Mahomet il y a quelques années », écrit-il sur son blogue. Il confirme au *Devoir* que le voile islamique fait partie des choses qu'il craint de ne plus pouvoir critiquer à cause de M-103.

Le PLC et le NPD voteront en faveur de la motion, le Bloc souhaite une version modifiée

## Cancer, l'espoir réside dans l'immunothérapie

Des chercheurs d'Ottawa mettent au point un cocktail prometteur pour guérir le cancer du cerveau

PAULINE GRAVEL

La combinaison de deux immunothérapies permet d'enrayer le glioblastome, un cancer du cerveau incurable et mortel, affirment des chercheurs d'Ottawa dans la dernière édition de la revue *Nature Communications*. Le succès qu'ils ont obtenu chez des souris atteintes de ce cancer a déjà convaincu plusieurs compagnies pharmaceutiques de commencer dès cette année des essais cliniques qui viseront à vérifier l'innocuité et l'efficacité de cette nouvelle option thérapeutique chez l'humain.

« Alors que la chirurgie, la chimiothérapie et

la radiothérapie n'ont pas connu de nouveaux développements depuis longtemps, l'immunothérapie a le vent en poupe et commence à entrer en clinique », affirme un des coauteurs de l'article, Eric Lacasse, qui est chercheur à l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, à Ottawa. « Certains cancers sont toutefois plus immunogéniques que d'autres. Ils ont plus tendance à répondre aux attaques du système immunitaire que d'autres et, par conséquent, l'immunothérapie s'avère plus efficace sur ces types de cancer. » Ce sont surtout les cancers contenant un grand nombre de mutations qui sont le plus facilement repérés par

le système immunitaire et considérés comme étrangers au corps. C'est notamment le cas du mélanome qui résulte d'une exposition prolongée aux rayons ultraviolets, lesquels induisent des mutations dans les cellules de la peau, et du cancer du poumon chez les fumeurs, qui découle d'une exposition aux composés cancérigènes du tabac.

Eric Lacasse et ses collègues de l'Université d'Ottawa se sont attaqués au glioblastome, le cancer du cerveau le plus courant, mais qui est fatal autant chez les adultes que chez les

VOIR PAGE A 8 : CANCER

VOIR PAGE A 8 : ISLAMOPHOBIE

## AUJOURD'HUI



**Actualités** L'intérêt des principes. La chronique de Michel David. *Page A 3*



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 3  
Mots croisés..... B 3  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 8

## Ce pays qui a peur d'être

*Le Québec n'existe pas*, œuvre littéraire lucide ou provocation calculée?

FABIEN DEGLISE

« Vous n'êtes pas écaillés de mourir, bande de caves? » En sortant du livre *Le Québec n'existe pas* (Varia), mi-roman, mi-fiction, signé par l'universitaire Maxime Blanchard, la ligne polémique du poète Claude Péloquin enchâssée dans la célèbre murale du sculpteur Jordi Bonet au Grand Théâtre de Québec se rappelle au souvenir du lecteur de manière étrangement prégnante.

« Je l'avais mise dans mon texte dans une scène où un professeur se retourne face à la murale avec ses élèves », souligne l'auteur à l'autre bout du Skype depuis New York, où



COLLECTION PERSONNELLE

Maxime Blanchard ne mâche pas ses mots et sait déjà qu'on l'accusera de bien des maux.

VOIR PAGE A 8 : PEUR

## ACTUALITÉS

## REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL

## Fournier refuse de faire suspendre le processus

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, dit éprouver de la compassion pour l'élue solidaire Manon Massé, qui fait des pieds et des mains pour dissuader la Commission de la représentation électorale (CRE) d'effacer la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques. Pourtant, il s'est refusé mercredi à appeler le projet de loi 790 déposé par la co-porte-parole de Québec solidaire à l'Assemblée nationale.

En lui donnant son feu vert, l'Assemblée nationale suspendrait le processus de délimitation des circonscriptions électorales prévu à la Loi électorale jusqu'au 16 juin prochain. « Son objectif est clair: c'est de gagner du temps », a lancé M<sup>me</sup> Massé, huit jours après avoir appris que la CRE propose de créer la circonscription de Ville-Marie à partir de retailles de Westmount-Saint-Louis et Sainte-Marie-Saint-Jacques.

## «Projet de loi à trous»

« Qu'est-ce qu'on fait d'ici le mois de juin? Il faut savoir ce qu'on veut faire », a fait valoir M. Fournier, qualifiant la proposition législative de M<sup>me</sup> Massé de « projet de loi à trous ».

Le ministre libéral a néanmoins concédé aux solidaires que la procédure actuelle prévoyant la délimitation définitive

des circonscriptions électorales dans les 15 jours suivant le dépôt du second projet de refonte de la carte électorale — où est apparue la disparition de la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques — est à première vue contraire aux principes de justice naturelle.

« [Je parlais du] principe de justice naturelle, qu'invoque Madame Massé. Je pense qu'il y a un argument », a-t-il affirmé dans un impromptu de presse.

M. Fournier a indiqué qu'un émissaire libéral participera à la « discussion » souhaitée par QS. « Si d'aventure on reporte pour qu'il y ait des auditions venant de son comté [et] si le DGE [Directeur général des élections] décide de faire un troisième rapport où il abolit un autre comté, est-ce que vous me dites que les principes de justice ne s'appliquent plus pour les autres? Il ne faut pas négocier à la pièce », a-t-il affirmé, demandant à haute voix si le temps est venu de « chambarder le système au complet ». « On doit se poser la question sur la mécanique », a-t-il conclu avant de participer à la séance du Conseil des ministres.

En soirée, un solidaire se désolait de l'absence d'engagement du gouvernement libéral à appeler le projet de loi 790 en dépit de l'« ouverture » manifestée par M. Fournier au cours de la journée. « Le dossier n'est pas clos », a-t-il insisté auprès du Devoir.

Le Devoir

## PROCÈS

## La prison aggraverait les ennuis de santé de Michael Applebaum, craint son fils

JEANNE CORRIVEAU

La Couronne réclame une peine d'emprisonnement ferme de deux ans pour l'ex-maire de Montréal par intérim, Michael Applebaum, reconnu coupable le mois dernier de fraude, d'abus de confiance et de complot. Venu témoigner mercredi, le fils de Michael Applebaum a dit craindre pour la santé physique et mentale de son père si celui-ci se retrouve en prison.

À l'occasion des observations sur la peine devant la juge Louise Provost, Dylan Applebaum, 23 ans, a décrit avec émotion l'impact du verdict de culpabilité sur la vie de son père. « Il est triste, abattu, fait moins de blagues et a moins d'énergie. » Dylan Applebaum s'est dit très préoccupé par l'état de santé de son père, non seulement physique, mais également psychologique. « Je l'ai vu pleurer à la maison », a-t-il expliqué, des sanglots dans la voix.

Après son arrestation en juin 2013, Michael Applebaum a tenté de travailler comme agent immobilier, mais ce fut difficile, voire impossible en raison de la médiatisation de son cas. Il souffre de problèmes de santé chroniques, que son arrestation a aggravés, a relaté Dylan Applebaum. « Si mon père va en prison, ça ne va pas juste l'affecter lui, mais aussi sa mère, ma mère et toute la famille », a-t-il avancé.

La défense a aussi fait témoigner Salvatore Sansalone, qui possédait l'agence immobilière qui a embauché M. Applebaum en 2014. Mais l'ancien maire avait peu de succès



L'ex-maire de Montréal par intérim Michael Applebaum a été reconnu coupable de fraude contre le gouvernement, d'abus de confiance et de complot.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

et, en trois ans, il n'a pu effectuer qu'une seule transaction et a touché une commission de 12 050\$.

## Idées suicidaires

L'avocat de M. Applebaum, M<sup>e</sup> Pierre Teasdale, a par ailleurs déposé divers certificats médicaux, ainsi qu'une lettre du rabbin Allan W. Bright, de la congrégation Shaare Zedek. Le rabbin y évoque les idées suicidaires de Michael Applebaum: « Aujourd'hui, c'est un homme brisé. Un homme pour qui le suicide paraît être le seul soulagement possible à son angoisse. »

À l'instar de Dylan Applebaum, le rabbin indique être inquiet de la détérioration de l'état de santé physique et mentale de l'ancien maire. Il prie le tribunal de faire preuve de clémence.

Rappelons que, le 26 janvier dernier, Michael Applebaum

avait été déclaré coupable de 8 des 14 chefs d'accusation qui pesaient contre lui, dont fraude envers le gouvernement, abus de confiance et complot. Il était accusé d'avoir touché des pots-de-vin en échange de l'approbation d'un projet immobilier et de l'octroi d'un contrat d'entretien pour un centre sportif à l'époque où il était maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

## Message dissuasif

La Couronne a demandé une peine de deux ans d'emprisonnement ferme, assortie d'une probation de deux ans. « Il y a un message clair de dissuasion qui doit être envoyé pour en finir avec le cynisme que les gens ont envers les institutions publiques et démocratiques », a indiqué la procureure de la Couronne, M<sup>e</sup> Nathalie Kleber.

Selon l'avocate, les problèmes de santé de M. Applebaum ne devraient pas empêcher l'imposition d'une peine d'emprisonnement puisque rien n'indique que l'ancien élu ne pourrait bénéficier de traitements adéquats en détention.

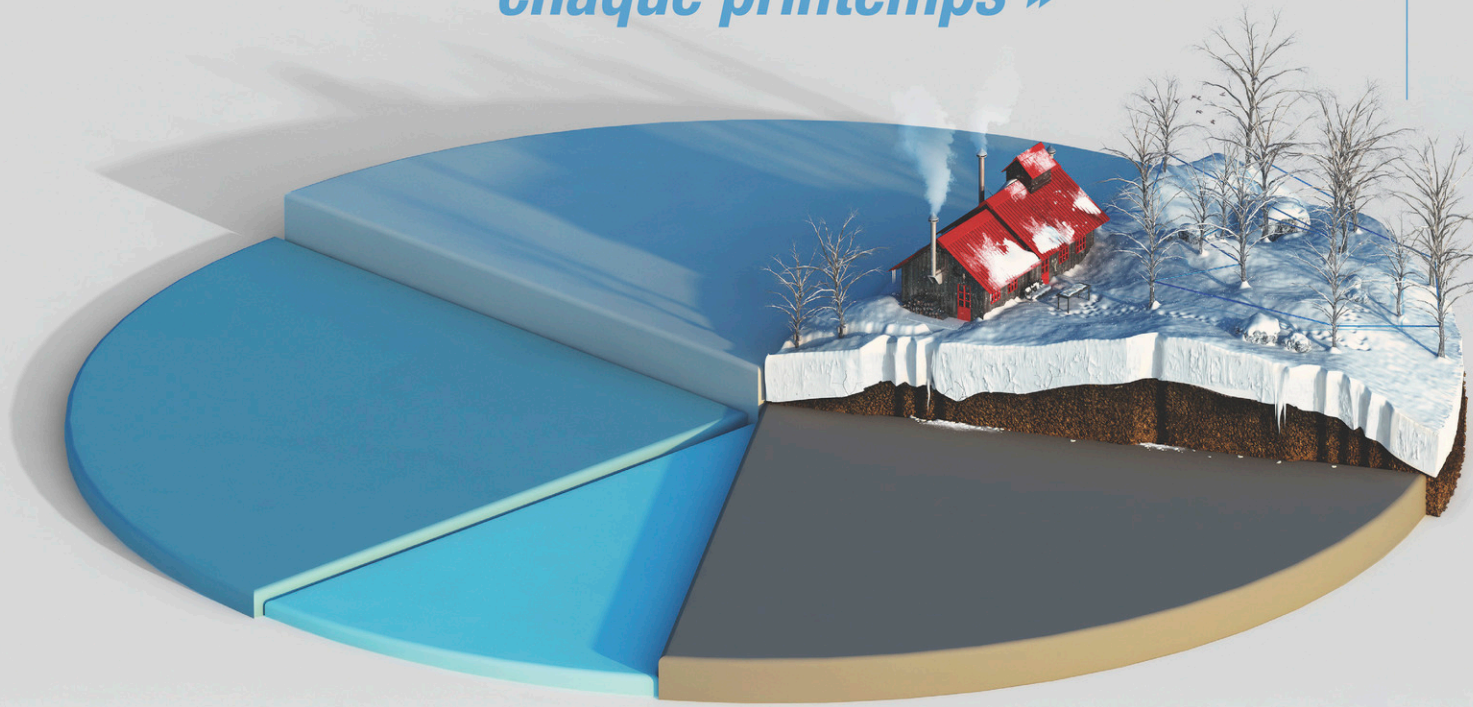
De son côté, la défense juge que la peine proposée par la Couronne est « disproportionnée ». Le risque de récidive est nul. Déjà stigmatisé, Michael Applebaum fera face à de grandes difficultés pour gagner sa vie, a souligné M<sup>e</sup> Pierre Teasdale.

La défense a ainsi suggéré une peine mixte de 12 à 15 mois pouvant inclure un emprisonnement en discontinu, une période de probation et des travaux dans la communauté.

La juge Provost prononcera la sentence le 30 mars prochain.

Le Devoir

« Faire les sucres  
chaque printemps »



Placez votre projet d'avenir en lieu sûr  
avec nos Obligations à taux progressif.

Capital entièrement garanti  
Taux fixés pour 10 ans  
Encaissables annuellement

**BONI DE 1 %**

la première année pour les nouveaux  
fonds REER investis en obligations\*

\* Le taux du boni peut être modifié sans préavis.

ÉPARGNE  
PLACEMENTS  
QUÉBEC



www.epq.gouv.qc.ca

Communiquez avec l'un de  
nos agents d'investissement au

**1 800 463-5229**

du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,  
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Épargne  
Placements  
Québec

## ACTUALITÉS

L'intérêt  
des principes

MICHEL DAVID



La dissidence à retardement de Charles Taylor rend aujourd'hui le même service au gouvernement que l'avait fait Renaud Lachance en se dissociant du rapport de la commission Charbonneau. Dans les deux cas, ce qui s'apparente à un acte de sabotage lui permet de justifier son inaction.

À en croire son ancienne députée Fatima Houa-Pepin, M. Couillard lui avait même prédit il y a plusieurs années que M. Taylor reviendrait éventuellement sur ses positions, ce qui aurait pour effet de cautionner les siennes. Le moins qu'on puisse dire est qu'il a bien choisi son moment.

Le rapport qu'il avait signé conjointement avec Gérard Bouchard en 2008 ouvrait bel et bien la porte à une éventuelle révision de sa recommandation d'interdire le port de signes religieux dans le cas des agents de l'État qui détiennent un pouvoir de coercition, comme les juges, les policiers et les gardiens de prison. « On peut considérer que cette proposition est la plus appropriée dans le contexte actuel de la société québécoise, étant bien entendu que ce contexte peut changer avec le temps », pouvait-on y lire.

C'est précisément ce nouveau contexte qu'invoquait M. Taylor dans un texte publié mardi dans *La Presse*+, sous le titre « Le temps de la réconciliation ». Selon lui, le débat sur la charte de la laïcité a eu un effet de stigmatisation qu'il ne faut pas renouveler au moment où le drame de la grande mosquée de Québec a provoqué une « grande explosion de solidarité » avec la communauté musulmane.

M. Taylor a droit à son opinion, mais il suffit de voir ce qui se dit dans les médias sociaux et les lignes ouvertes pour mesurer les limites de la solidarité qu'il évoque. Il faut être bien optimiste pour croire qu'une attitude de laisser-aller permettra aux « déchirures du tissu social » qu'il évoque de se recoudre d'elles-mêmes.

◆ ◆ ◆  
« La séparation entre l'Église et l'État doit s'incarner, selon plusieurs, dans certains symboles, en l'occurrence dans l'apparence des agents qui occupent des postes qui représentent de façon tangible les différents pouvoirs de l'État. Cette attente nous apparaît raisonnable », pouvait-on également lire dans le rapport de la commission Bouchard-Taylor. La charte de la laïcité était sans doute excessive et le drame de Québec a indéniablement frappé les esprits, mais en quoi ont-ils rendu cette attente déraisonnable ?

Interdire le port de signes religieux aux seuls agents de l'État en position de coercition « représente le meilleur équilibre pour la société québécoise », ajoutaient les auteurs du rapport. En neuf ans, la société québécoise a sans doute évolué, mais est-ce à dire qu'une telle interdiction provoquerait maintenant un déséquilibre ?

Qu'on soit philosophe ou premier ministre, avoir des principes ne signifie pas nécessairement avoir raison. La suffisance avec laquelle M. Couillard s'érige en juge du niveau de tolérance des uns et des autres, qu'il accuse de ternir la réputation du Québec, relève plutôt d'un complexe de supériorité morale.

Tout le monde reconnaît qu'il s'est comporté avec la dignité et l'humanisme qu'on attend d'un chef d'État dans les jours qui ont suivi les tragiques événements de Québec, mais force est de s'interroger sur la sincérité de ses appels à plus de modération dans le débat. Mercredi, à l'Assemblée nationale, il semblait à deux doigts d'accuser le PQ d'être responsable du climat d'intolérance dans lequel s'est inscrit l'attentat de Québec.

◆ ◆ ◆  
En politique, il est facile de confondre ses principes et ses intérêts. Le compromis auquel en sont arrivés le PQ, la CAQ et Québec solidaire, dont les positions ont longtemps paru inconciliables, aurait le mérite de mettre un terme, au moins temporairement, à un débat qui a trop duré. En se montrant aussi intransigeant, M. Couillard donne plutôt l'impression de vouloir le poursuivre.

Le premier ministre dit vouloir empêcher une « dérive discriminatoire » qui, après les policiers et les juges, étendrait l'interdiction du port de signes religieux aux enseignants et éventuellement aux baigneuses. Précisément, si l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité un projet de loi traçant clairement la ligne, un nouveau gouvernement y penserait à deux fois avant de rouvrir la boîte de Pandore.

En refusant toute concession, M. Couillard fait en sorte que le débat s'envenime au cours des prochains mois et que la prochaine campagne électorale donne lieu à une surenchère qu'il se fera un devoir de dénoncer avec la dernière énergie. En raison de ses principes, bien entendu.

Comme pour mieux faire trainer les choses, le gouvernement a décidé d'accorder la préséance au projet de loi 98, qui vise à réglementer les ordres professionnels, mais dont il a soudainement découvert qu'il pouvait favoriser l'intégration des immigrants au travail. L'étude du projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État risque donc d'être reportée à l'automne, alors qu'on entrera dans l'année électorale. Avec un peu de chance, tout devrait alors être en place pour un nouveau psychodrame.

mdavid@ledevoir.com

LAÏCITÉ

## Couillard reporte le débat à l'été

Le gouvernement donne préséance au projet de loi sur les ordres professionnels

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

Le « désert législatif » en matière d'accommodements religieux perdurera encore des mois. À moins d'un coup de théâtre, le projet de loi sur la neutralité religieuse de l'État sera soumis aux voix seulement à l'automne prochain, a indiqué le leader parlementaire, Jean-Marc Fournier, mercredi.

Le premier ministre, Philippe Couillard, a demandé à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, de consacrer toutes ses énergies à « bonifier » le projet de loi visant à faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail afin qu'il soit adopté d'ici juin. « Le [projet de loi] 98, on le remet à l'avant-plan parce qu'il parle d'inclusion. [...] Il y a certainement un enjeu d'accès aux professions. Alors, on s'attarde là-dessus », a souligné M. Couillard plus de deux semaines après l'attentat terroriste à la grande mosquée de Québec.

Le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, s'est réjoui de voir le gouvernement libéral « comprendre l'urgence de légiférer pour offrir à des Québécois d'origines diverses un meilleur accès aux professions », et ce, près de trois ans après s'être vu confier les commandes de l'État.

Il suggère d'ajouter au projet de loi 98 — qui est « très, très limité » dans sa forme actuelle, selon lui — une série de « mesures robustes » afin d'intensifier la lutte contre le « racisme ordi-

naire et extraordinaire » et la « discrimination » au Québec.

Le PQ propose notamment d'interdire aux employeurs d'exiger comme condition d'embauche une expérience de travail au Canada. Il préconise également de sévir — à coups d'amendes notamment — contre les employeurs ou les propriétaires « pris en flagrant délit de discrimination » respectivement à l'embauche ou encore au logement. « On peut très bien envoyer des inspecteurs qui se font passer pour des chercheurs d'emploi pour démontrer la discrimination, comme le ministère de la Santé envoie des jeunes femmes qui ont l'air d'avoir 24 ans, mais qui en ont 17, pour prendre des dépanneurs en flagrant délit de vente d'alcool ou de cigarettes », a expliqué M. Lisée.

« Il y a certainement un enjeu d'accès aux professions »

Philippe Couillard

M. Couillard a invité le chef de l'opposition officielle à lui « présenter » ses « suggestions ». « Je le rassure, s'il y a des idées qui viennent de lui, on le dira », a-t-il précisé dans un point de presse en fin de journée.

Le chef libéral avait adopté un tout autre ton durant la période des questions mercredi matin lorsqu'il a durement égratigné le projet de charte des valeurs québécoises du gouvernement Marois. « Je ne voudrais pas revenir sur les événements malheureux dont ce parti a été l'auteur, qui ont mené effectivement à une augmentation... », a-t-il déclaré avant d'être interrompu par les hauts cris de l'opposition officielle.

M. Couillard a par la suite dit ne pas avoir cherché à tisser implicitement de lien entre « la

charte » et l'attentat terroriste du 29 janvier dernier. « [L'épisode de la charte] a augmenté la tension entre les communautés », a-t-il soutenu.

**Projet de loi 62: plus petit dénominateur commun ?**

L'étude détaillée du projet de loi 62, qui obligerait les Québécois à donner ou recevoir un service de l'État à visage découvert, est mise en veilleuse jusqu'à l'été prochain, a annoncé M. Fournier.

Il a aussi évoqué la possibilité que le gouvernement soumette aux voix le projet de loi sans avoir l'assurance que des élus péquistes, caquistes ou solidaires se lèvent pour l'appuyer. « On a encore du temps pour espérer voter ensemble sur ce qui fait consensus. [C'est le] plan A », a-t-il toutefois martelé.

Les partis d'opposition déplorent la décision de repousser une énième fois le débat sur la laïcité de l'État québécois. « Nous avons une solution devant nous. Nous sommes de retour à la case départ de 2007 et, en durcissant le ton, Philippe Couillard vient de réenvenimer le débat », a regretté le PQ, tout en pointant des échanges acrimonieux sur les réseaux sociaux.

M<sup>me</sup> Vallée, qui est l'auteure des projets de loi 98 et 62, s'est dite désolée d'être incapable de se « dédoubler » afin de mener de front plusieurs projets de loi au cours des prochains mois.

Le Devoir

**Lire aussi** • Le moule canadien.  
L'éditorial de Robert Dutrisac. Page A 6



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

À Québec, quelques dizaines de personnes ont répondu à l'appel à manifester contre la culture du viol.

CULTURE DU VIOL

## Des manifestants moins nombreux qu'espéré

ISABELLE PORTER  
PHILIPPE ORFALI

Après avoir attiré des milliers de citoyens dans les rues en octobre, le mouvement contre la culture du viol semble s'effriter. Mardi soir, seulement quelques dizaines de personnes ont participé à des manifestations organisées à Québec et Montréal.

À Québec, une cinquantaine de personnes ont pris part au rassemblement. L'une des organisatrices, Maude Bergeron, a concédé qu'elle espérait voir affluer 250 personnes avant d'ajouter que le froid avait dû en décourager plusieurs. « C'est sûr que la température, ça n'aide pas beaucoup. »

La manifestation visait notamment à demander au gouvernement de « changer les choses » en misant sur l'éducation, voire une réforme du système de justice, a-t-elle expliqué. « Les victimes ne sont pas assez écoutées en général. Il y a une banalisation de ce qu'elles vivent. [...] Actuellement, le blâme est toujours mis sur les victimes. »

Très peu d'agressions sont en outre dénoncées, ont rappelé plusieurs femmes. Ce serait le cas dans 5% des cas selon l'Enquête sociale sur la victimisation de Statistique Canada.

Alice Paquet, qui était sur place, en a profité pour annoncer qu'elle comptait s'éloigner des projecteurs. « Je vais rejoindre les autres survivantes dans l'ombre. [...] J'ai besoin de me reposer comme n'importe quelle survivante. Prendre soin de moi. Psychologiquement et physiquement, ce n'est pas facile. »

Tout en refusant de commenter le retour de Gerry Sklavounos à l'Assemblée nationale, elle

« Il faut reconnaître que ce crime n'est pas comme les autres et qu'il doit être traité différemment des autres »

Sue Montgomery

a dit que le député avait bien illustré ce qu'était la culture du viol dans sa déclaration « en faisant comme si de rien n'était » et en minimisant « ce que [les victimes] ont vécu ».

Plusieurs personnes ont pris la parole, dont Viviane Michel, de Femmes autochtones du Québec, qui elle aussi a été victime d'une agression sexuelle.

Emma Desmeules, 16 ans, est venue parler de consentement. « Pour les gens de ma génération, avec le cinéma, la proximité des médias et la culture musicale, on assiste tellement à une objectivisation du corps que le consentement devient un concept superflu, inutile et incompris. »

**Petit rassemblement à Montréal**

Dans la métropole également, la marche n'a pas attiré les foules escomptées. Tandis qu'à l'automne plusieurs centaines de personnes avaient participé à des événements semblables tenus au même endroit, à la place Emilie-Gamelin, seule une soixantaine de personnes se sont présentées, mercredi soir.

« Ça ne dérange pas », a insisté l'ex-journaliste Sue Montgomery, elle-même victime d'agressions sexuelles dans sa jeunesse et initiatrice du mot-clic #BeenRapedNeverReported, dans la foulée des accusations déposées contre l'animateur de la CBC Jian Ghomeshi, en 2014.

« Ne doutez jamais de ce qu'un petit groupe de personnes engagées peut accomplir. Ça peut changer le monde. En fait, c'est la seule chose qui ait jamais changé le monde », a-t-elle ajouté devant la foule, reprenant les mots de l'anthropologue américaine Margaret Mead.

Elle réclame des changements aux lois canadiennes afin de faciliter la condamnation des agresseurs. « Il faut reconnaître que ce crime n'est pas comme les autres et qu'il doit être traité différemment des autres. On en a eu assez de la souffrance causée par l'agression sexuelle. J'ai vécu avec elle toute ma vie, je ne veux pas que les jeunes femmes dans cette foule aient à vivre avec elle également. »

Accompagnée de trois amies, Jade, âgée de 15 ans à peine, tenait elle aussi à être présente. Sa meilleure amie a été victime d'agression sexuelle, a-t-elle expliqué, brandissant une pancarte « Sans oui, c'est non ». « Ça me touche énormément comme femme, comme amie. »

Elle ne cachait pas sa déception de voir seulement quelques dizaines de personnes rassemblées mercredi soir à la place Emilie-Gamelin. « Sur Facebook, près de 2000 personnes étaient intéressées. Il y avait près de 500 participants. J'espérais que plus de personnes soutiennent cette cause-là. »

Le Devoir

## ACTUALITÉS

GRÈVE DES JURISTES DE L'ÉTAT

## « Je ne comprends pas trop la stratégie », réagit Couillard

ALEXANDRE ROBILLARD  
à Québec

Le premier ministre Philippe Couillard ne comprend pas la stratégie des juristes de l'État, qui poursuivent la grève alors qu'ils ont obtenu l'essentiel de leurs demandes.

M. Couillard a déclaré mercredi qu'il est « surpris » de constater que les avocats et notaires du gouvernement ont voté cette semaine en faveur de la poursuite du conflit, qui dure depuis 17 semaines.

« Je ne comprends pas trop la stratégie qui est visée ici », a-t-il

Selon le premier ministre, les offres gouvernementales répondent à l'essentiel des revendications

dit lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale, avant une réunion de ses députés.

Selon le premier ministre, les offres gouvernementales répondent à l'essentiel des revendications du regroupement syndical Les avocats et notaires de l'État (LANEQ).

« Ce qui est sur la table [en ce qui concerne la rémunération], sur quatre ans, ça met un équilibre total entre la situation des procureurs et des juristes de l'État, a-t-il dit. Je ne comprends pas pourquoi ces gens qu'on respecte, avec qui on travaille, que je connais moi-même, veulent rester à l'écart du travail, se priver de revenus, alors qu'ils ont

obtenu une partie essentielle de leurs demandes. »

Alors que LANEQ réclame l'intervention du premier ministre pour dénouer l'impasse, M. Couillard s'en est remis au président du Conseil du trésor, Pierre Moreau. « Quand M. Moreau est à la table, il parle en mon nom, il parle au nom du gouvernement », a-t-il dit.

M. Moreau a pour sa part annoncé qu'il divulguera publiquement, jeudi, les offres du gouvernement aux juristes de l'État. Il souhaite démontrer ainsi que cette proposition donne aux avocats et notaires du gouvernement la parité

avec ce que les procureurs aux poursuites criminelles et pénales ont obtenu.

« Ils veulent la parité avec les procureurs de la couronne, a-t-il dit dans une mée de presse. Cette parité, on la donne. »

Le ministre veut également réagir aux accusations des représentants syndicaux, qui reprochent au gouvernement de tenir un double langage. « Il y a un changement de ton à l'égard de l'attitude de leurs représentants à la table de négociations, a-t-il dit. Ils disent publiquement qu'ils veulent la parité, alors qu'à la table de négociation ils veulent 10 pour cent sur la rémunération salariale, sans égard à la rémunération globale, ce qui place leur demande au-delà des procureurs de la couronne. »

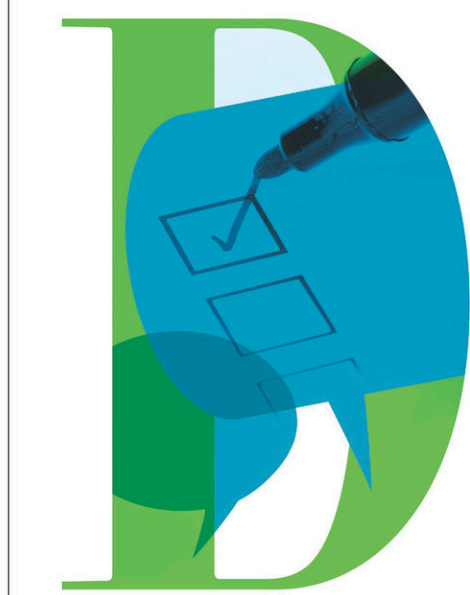
La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## L'éducation au cœur de l'avenir du Québec, propose Gabriel Nadeau-Dubois

Le collectif « Faut qu'on se parle » a lancé le livre *Ne renonçons à rien* hier soir au café du Monument-National. Plusieurs personnalités bien connues font partie du collectif, dont l'ancien leader étudiant Gabriel Nadeau-Dubois, la militante crie Maitée Labrecque-Saganash et l'ancien chef d'Option nationale Jean-Martin Aussant. Au cours d'un point de presse, M. Nadeau-Dubois a appelé à ce que l'éducation soit mise au cœur de l'avenir du Québec, ajoutant que la plupart des inquiétudes entendues durant la tournée du collectif concernaient cette question. Un réinvestissement massif dans le secteur de l'éducation doit se faire, a-t-il plaidé, et cela passe par une diminution du nombre d'élèves par classe et l'embauche de plus de professionnels. Lancée cet automne, la tournée « Faut qu'on se parle » visait à donner la parole aux citoyens sur des enjeux qui les concernent, autour de 10 thèmes : la démocratie, l'économie, la place des régions, l'indépendance, l'éducation, la santé, les relations avec les Premières Nations, la diversité, la culture et le climat.

LE DEVOIR  
DE DÉBATTRE

## Les sondages mènent-ils la politique ?

Animé par le directeur du Devoir  
Brian Myles

**Christian Bourque**  
Vice-président exécutif, bureau de Montréal et associé, Léger



**Louise Beaudoin**  
Ancienne ministre des Relations internationales



**Thierry Giasson**  
Professeur titulaire, département de science politique de l'Université Laval



**Lucie Leclerc**  
Présidente directrice générale, BIP Recherche

Mercredi 22 février 2017, 19h30

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone • 2, côte de la Fabrique, Québec

Prix : 12\$ à la porte (abonnés des musées de la civilisation : 10\$ / étudiants : 7\$)

POUR RÉSERVER VOTRE PLACE : 418 643-2158



LE DEVOIR



\*Présentation d'une preuve obligatoire

## Publicités in english pour l'Université de Montréal

L'institution courtise les étudiants d'Ottawa en anglais seulement

PHILIPPE ORFALI

En pleine campagne de recrutement, l'Université de Montréal courtise les étudiants d'Ottawa... en anglais seulement. L'université, qui n'offre que des programmes de langue française, a pourtant choisi l'anglais pour sa plus récente offensive publicitaire dans la capitale fédérale.

À Montréal et à Gatineau, l'UdeM s'affiche en français. Dans les cégeps anglophones, elle le fait dans les deux langues officielles. C'est néanmoins l'anglais que l'Université de Montréal a choisi d'employer pour s'adresser à de potentiels étudiants de la région d'Ottawa, dans le réseau d'autobus municipal et les bars et restaurants du centre-ville.

« Oh great, another university ad », indique la publicité, sur un ton moqueur.

Une autre publicité en anglais d'un organisme québécois, est tenté de répliquer le vice-président de l'Association des communautés francophones d'Ottawa, Alain Dupuis, lui-même diplômé en affaires publiques de l'Université de Montréal. Il ne s'explique pas la décision de son alma mater.

En décembre dernier, Tourisme Montréal avait commis une bourde semblable relativement aux célébrations du 375<sup>e</sup> de la métropole, rappelle-t-il. « Il semble que ce soit devenu une tendance des institutions montréalaises de s'adresser au public d'Ottawa en anglais seulement », dit-il. Dans un cas



SOURCE DIEGO ELIZONDO

L'Université de Montréal a conçu une campagne publicitaire uniquement en anglais pour le réseau municipal d'autobus et les bars et restaurants du centre-ville d'Ottawa.

comme dans l'autre, « il s'agit d'un manque de respect envers les Franco-Ontariens ».

Ce sont 40% des citoyens de la capitale qui parlent français, et 150 000 personnes ont le français comme langue maternelle à Ottawa, souligne-t-il. « Rien ne justifie donc qu'une université de langue française ne privilégie pas, au minimum, des publicités bilingues dans la capitale fédérale. » Il juge essentiel que l'université fasse amende honorable.

**Cibler la clientèle anglophone**

La campagne existe bel et bien en français, mais pas à Ottawa, explique la porte-parole de l'établissement, Geneviève O'Meara. « Cette décision a été prise pour attirer l'attention d'une clientèle qui n'aurait pas, en premier lieu, pensé à l'Université de Montréal pour poursuivre ses études. »

La maison d'enseignement cherchait à s'adresser aux « étudiants dont le français n'est

pas la langue maternelle » avec cette campagne publicitaire, qui doit prendre fin la semaine prochaine, à quelques semaines de la date limite de réception des demandes d'admission, le 1<sup>er</sup> mars. Elle reconnaît toutefois qu'il faut comprendre le français pour étudier à l'Université de Montréal. Les travaux scolaires doivent être remis en français au premier cycle, mais des ententes peuvent être conclues avec les enseignants, aux cycles supérieurs, pour remettre les travaux dans d'autres langues.

Des activités de recrutement sont tenues régulièrement en français en Ontario, a-t-elle ajouté. Cette province compte la plus importante communauté francophone à l'extérieur du Québec, mais l'accessibilité aux études postsecondaires en français pose toujours problème dans certains secteurs.

Le Devoir

## Le Vermont préoccupé par les Canadiens refoulés à la frontière

Le gouverneur du Vermont, Philip Scott, s'est dit préoccupé mercredi par les contrecoups de l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche, à commencer par le

refoulement de citoyens canadiens à la frontière entre le Vermont et le Québec.

« Nous faisons enquête. Si c'est le cas, c'est troublant », a-t-il dit à l'issue d'un entretien avec son homologue québécois, Philippe Couillard, mercredi après-midi. L'élu républicain s'est aussi dit inquiet de voir des « travailleurs migrants », qui étaient établis en Nouvelle-Angleterre, prendre la fuite

vers le Canada. « Nous en avons besoin. Nous les voulons », a-t-il dit. M. Scott a aussi promis de sensibiliser le gouvernement Trump sur la nécessité de garder intacte l'« excellente association commerciale » entre les États-Unis et le Canada. « Peu importe que nous soyons républicains ou démocrates, je crois que nous avons des préoccupations », a-t-il ajouté.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

SANTÉ

## Les services prioritaires minés par les compressions, selon la CSN

AMÉLIE DAoust-BOISVERT

Les compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux ont été si massives depuis 2010 que même des secteurs établis comme prioritaires par Québec souffrent de coupes nettes, conclut la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans une étude publiée mercredi.

La CSN estime à entre 1 et 3,5 milliards le manque à gagner dans le réseau depuis 2013-2014.

Le financement par habitant a connu un recul de 9 % entre 2010 et 2014, calcule le syndicat, reprenant des données de l'Institut canadien d'information sur la santé. En dollars constants, c'est une chute de 1357 \$ à 1238 \$.

La CSN, en épluchant les budgets des établissements du réseau, constate que ces derniers sont forcés de rogner dans les budgets de missions pourtant déterminées comme prioritaires par le gouvernement.

Par exemple, dans la grande région de Montréal (incluant le « 450 »), la CSN calcule que les coupes dans les services directs atteignent 227 millions pour l'année en cours, dont 20 millions dans le soutien aux personnes en perte d'autonomie et 14 millions dans le soutien à domicile.

« On veut alerter la population, la situation est insoutenable », a lancé le président de la CSN, Jacques Létourneau, en conférence de presse.

Ayant rencontré le ministre des Finances Carlos Leitão dans le cadre de ses consultations prébudgétaires, M. Létourneau croit « qu'il faut faire d'autres choix que de rembourser la dette et diminuer les impôts des plus nantis ».

Au cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux Gaétan Barrette, on maintient qu'« il n'y a pas de coupes », mais un « contrôle des dépenses ». « Nous avons ainsi dégagé des marges de manœuvre pour faire des investissements supplémentaires », insiste l'attachée de presse du ministre, Julie White, rappelant que les syndicats de la santé sont actuellement plongés dans une période de maraudage.



DEAN MITCHELL GETTY IMAGES

La CSN calcule que, dans la grande région de Montréal, les coupes dans les services directs atteignent 227 millions pour l'année en cours, dont 14 millions dans le soutien à domicile.

## « L'heure critique » pour les transferts fédéraux en santé

Le ministre de la Santé Gaétan Barrette interpelle la population pour faire fléchir le gouvernement fédéral dans le dossier des transferts. « Appelez votre député fédéral. Tout le monde, appelez-les, vos députés fédéraux de tous les partis, a-t-il lancé mercredi dans une mêlée de presse au parlement. C'est l'heure critique pour eux autres et l'opinion publique jugera. » Québec et Ottawa n'arrivent pas à s'entendre sur les transferts en santé, un dossier qui doit être bouclé avant le dépôt des budgets en mars. Le gouvernement Trudeau offre à Québec 2,5 milliards sur 10 ans, donc 230 millions cette année. Or ce n'est pas assez, juge Québec, qui s'attendait à recevoir 3 milliards. L'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont dans la même impasse. « Il y a toujours des discussions, a indiqué le ministre fédérale Jane Philpott mercredi, et j'espère qu'on peut atteindre un accord. »

Isabelle Porter

## Les analyses « convergent »

Le professeur honoraire au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal Paul Lamarche soutient que « lorsque les multiples sources convergent, et pas seulement les syndicats », on ne peut que se rendre à l'évidence : le manque à gagner est de 0,6 à 1 milliard par an dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans ses propres recherches, il a été à même de constater que le Québec est la province qui s'est le plus désengagée du financement de la

santé. « De 75 % des dépenses de santé assumées par le gouvernement du Québec en 1975, ce n'était plus que de 64,5 % en 2015, a-t-il calculé. Le privé prend de plus en plus de place. »

La position de Québec est plus « idéologique que budgétaire », selon lui. « Et ces dernières années, les coupes ont été faites dans les services pour lesquels on dépensait déjà le moins, comme les services hospitaliers, la santé publique, par exemple. »

Pour l'économiste et chercheur au CIRANO Jean-Pierre Aubry, la CSN « a raison de poser ces questions-là ». Selon lui, le syndicat tient trop peu

compte des gains de productivité possibles du réseau, mais il ne réfute pas ses conclusions. « Si on analyse l'écart entre la croissance de la demande en santé et la croissance des budgets, celui-ci se creuse d'année en année. » Il déplore la « piètre reddition de compte du gouvernement », sans laquelle il est difficile de voir clair dans ces chiffres sans partisanerie.

## Ce que d'autres ont dit avant eux

La CSN n'est pas la première à sonner l'alarme au sujet du financement du réseau de la santé. Déjà en 2014, sous un gouvernement du Parti québécois, la défunte association des gestionnaires du réseau de la santé, l'AQESSS, affirmait que la croissance des budgets mettait à mal les services à la population.

Plus récemment, « l'austérité a fait mal », concluait Raymond Saint-Germain en septembre, au moment de remettre son dernier rapport à titre de protectrice du citoyen.

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) soulignait aussi dans son plus récent rapport sur le système de santé que les dépenses en santé par personne, au Québec, sont parmi les plus basses au Canada.

Le Devoir

## Fin de l'épidémie de fièvre jaune

Dakar — L'épidémie de fièvre jaune qui a fait environ 400 morts au Congo et en Angola est maintenant terminée, a annoncé mardi l'Organisation mondiale de la Santé. L'agence onusienne a dit que cette épidémie compte parmi « les plus importantes et les plus difficiles à gérer » des dernières années. L'épidémie, qui a été décelée en Angola à la fin de 2015, a fait 965 malades confirmés et des milliers de malades présumés dans les deux pays, selon un communiqué de l'OMS. Aucune nouvelle infection n'a été rapportée depuis six mois.

Associated Press

## OTAN: l'Europe doit dépenser davantage

Bruxelles — Le chef du Pentagone, James Mattis, a sommé les alliés de Washington au sein de l'OTAN d'augmenter leurs dépenses militaires, mercredi à l'occasion de sa première visite à Bruxelles, faute de quoi les États-Unis pourraient « modérer leur engagement ». Après les critiques du président Donald Trump sur l'OTAN, un héritage de la guerre froide à ses yeux « obsolète », cette visite pour une réunion de ministres de la Défense était très attendue par les Européens. Le général Mattis, ancien chef militaire à l'OTAN entre 2007

et 2009, s'est d'abord voulu rassurant à son arrivée. Mais devant ses homologues des 27 autres pays membres, le ministre américain a ensuite assorti ses propos amicaux d'une ferme mise en garde, faisant écho aux menaces déjà formulées par le président Trump.

Agence France-Presse

## Financement politique: amendes pour 45 ingénieurs de la firme Roche

L'Ordre des ingénieurs a conclu un processus disciplinaire et imposé des amendes à 45 ingénieurs ou ex-ingénieurs de la firme de génie Roche et

de ses filiales, qui ont participé à du financement politique illégal. Chaque individu a dû payer une amende de 1000 \$ par infraction au Code de déontologie des ingénieurs, mais certains en ont commis plus d'une. Il s'agit donc d'un minimum de 45 000 \$ d'amendes qui a été versé, au total. Le processus disciplinaire visait des ingénieurs qui ont versé des contributions à un parti politique en leur propre nom, mais qui ensuite se sont vu rembourser les sommes par leur employeur, Roche entre les années 1998 et 2010. La loi électorale du Québec prescrit que les dons politiques doivent être faits « à même ses propres biens » et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.

La Presse canadienne

CENTRE ADMINISTRATIF DÉCRÉPI

## La CSDM obligée de reloger ses employés de façon temporaire

MARCO FORTIER

C'est un symbole de l'état de décrépitude du système d'éducation : le centre administratif de la plus grande commission scolaire du Québec est si mal en point que l'organisme a commencé à chercher de nouveaux locaux pour reloger temporairement ses 760 employés.

Contamination à l'amiante et aux moisissures, plomberie et maçonnerie à refaire, fenêtres à changer : la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'interroge sur l'avenir de son centre administratif de la rue Sherbrooke Est, qui a besoin d'importantes rénovations.

Le bâtiment évalué à 20,8 millions de dollars (plus le terrain de 15 millions) a été si mal entretenu depuis sa construction, en 1960, qu'il nécessite des travaux essentiels pour la santé de ses occupants. Un important dégât d'eau survenu le mois dernier force la CSDM à envisager tous les scénarios : rénovations à court terme, rénovations à long terme ou déménagement dans un nouveau bâtiment, a confirmé au Devoir Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM.

« Notre bâtiment a 60 ans et, avec l'argent qu'on avait, notre priorité a été d'investir dans les écoles, ce qui était tout à fait normal. Ça fait en sorte que l'immeuble est vraiment dans un état de détérioration avancée », a-t-elle dit.

« On est en train de regarder ce qu'on va faire : est-ce qu'on rénove ici, est-ce qu'on rénove d'autres immeubles qui nous appartiennent, est-ce qu'on loue ? Évidemment, ça va être extrêmement difficile de rénover complètement pendant qu'on est tous à l'intérieur. »

Selon ce que Le Devoir a appris, la commission scolaire a lancé un appel d'offres le mois dernier pour trouver des bâtiments où reloger temporairement ses employés. Le dégât d'eau survenu au mois de janvier a endommagé trois des six étages du bâtiment. Une centaine d'employés ont été déplacés dans des bureaux existants, qu'ils partagent temporairement avec des collègues.

« On s'est tous tassés dans l'édifice, mais ça ne pourra pas durer à long terme. Les

« Notre bâtiment a 60 ans et avec l'argent qu'on avait, notre priorité a été d'investir dans les écoles »

Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM

gens ne pourront pas passer des mois et des années [dans ces conditions], on est très serrés », dit Catherine Harel Bourdon.

## Problèmes respiratoires

Selon nos informations, la CSDM a fait déménager un groupe d'employés à l'École des métiers de l'aérospatiale, rue Chauveau, près de son centre administratif de la rue Sherbrooke. D'autres employés, qui éprouvaient des problèmes de santé, ont été rapidement relogés, a confirmé la Direction de santé publique (DSP) de Montréal.

« La CSDM prend tous les moyens qui s'imposent. Elle compte aussi demander des fonds au gouvernement pour rénover son bâtiment, qui est contaminé aux moisissures après avoir subi des infiltrations d'eau par le toit », dit le Dr Stéphane Perron, auteur d'un rapport de la DSP sur l'état du centre administratif de la commission scolaire.

Un sondage mené auprès des employés a conclu que 11 % d'entre eux éprouvent des problèmes respiratoires, comparativement à 7 % de la population du même groupe d'âge à Montréal, explique le médecin.

Ironiquement, le bâtiment de la Santé publique de Montréal — une ancienne école de la CSDM — est aussi contaminé. Huit écoles de la CSDM ont fermé leurs portes pour cause de moisissures au cours des dernières années. La CSDM calcule que ses bâtiments ont un « déficit d'entretien » colossal de 1,3 milliard.

Le Devoir

Congédié?

Voyez

**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

**Entrepreneurs**  
Pensez ProgrammeUP2.com  
(450) 447-0462

• JE N'AI PLUS DE PLAISIR  
• ENCORE DES PLAINTES  
• JE DIRIGE UNE GARDERIE  
• PERSONNE NE FAIT DE SUIVIS...  
• IL Y A JUSTE MOI QUI RAME!  
• LAISSE FAIRE, JE VAIS LE FAIRE!  
• C'EST LA FAUTE DE PERSONNE JE SUPPOSE...  
• ON FAIT TOUJOURS LES MÊMES ERREURS  
• JE PASSE MON TEMPS À ÉTEINDRE DES FEUX

**ABAT-JOUR ILLIMITÉS**  
L A M P S H A D E S

De **30 %** à **70 %** de rabais\*

sur tous nos abat-jour en magasin  
**HÂTEZ-VOUS ! LA VENTE SE TERMINE LE 28 FÉVRIER 2017**

Excluant commandes et parchemins peints main. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs.

- Plus de 5 000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest • (514) 344-8555 • 1 (866) 747-8555  
Laval : 2267, boul. Le Corbusier • (450) 682-8280  
www.abatjourillimites.ca

OUVERT LES DIMANCHES À MONTRÉAL

## ÉDITORIAL

## LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

## Le moule canadien

Après dix ans de débats parfois acerbes sur la laïcité de l'État et les accommodements religieux, Philippe Couillard, avec ce minimum « consensuel » que représente, selon lui, le projet de loi 62, abdique sa responsabilité de proposer un projet cohérent de laïcité de l'État pour le Québec.

Philippe Couillard a confirmé qu'il ne dérogerait pas à ce qu'il appelle ses principes. Il s'en tiendra au projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État que son gouvernement a présenté il y a 20 mois.

Le premier ministre a rejeté le compromis auquel les trois autres partis à l'Assemblée nationale étaient prêts à se rallier, c'est-à-dire d'ajouter au projet de loi 62 la recommandation de la commission Bouchard-Taylor d'interdire aux agents de l'État exerçant un pouvoir de coercition — les juges, les policiers et les gardiens de prison — de porter des signes religieux.

Philippe Couillard a affirmé qu'il s'était toujours opposé à la « discrimination vestimentaire ». Selon lui, il faut choisir entre l'exclusion et l'inclusion. Il faut éviter « une dérive discriminatoire » qui mènerait de la police aux enseignants et des enseignants à la plage, une allusion à l'interdiction du burkini dans l'espace public.

Cet argument est spécieux. C'est comme dire que le vol à l'étalage conduit au vol par effraction, qui conduit au vol à main armée, qui conduit au meurtre. Qui plus est, les juges, les policiers ou les gardiens de prison sont forcés de porter toges ou uniformes : ne brime-t-on pas leur droit de se vêtir à leur guise ?

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, aimait bien parler de la « charte du linge » péquiste, mais il ne faut pas croire que le projet de loi 62 ne fait aucune « discrimination vestimentaire ». En vertu de la règle du visage découvert, les vêtements que sont le niqab ou la burqa sont interdits au moment de fournir ou de recevoir des services publics. Comment une telle disposition s'appliquera-t-elle aux patientes dans les hôpitaux ? pourrait-on demander au médecin premier ministre.

Minimaliste, le projet de loi 62 l'est assurément. Plus grave encore, il est incomplet. Le projet de loi ne parle pas de laïcité mais d'une notion qui en fait partie : la neutralité religieuse de l'État. Il ne souffle mot sur un des principes sur lesquels s'appuient les démocraties modernes : la séparation de l'Église et de l'État. En matière d'accommodements, il se contente de confirmer l'état du droit canadien.

On pourrait déplorer un manque de vision, mais il ne s'agit pas de cela. En matière de laïcité, Philippe Couillard se soumet totalement à la vision canadienne que conditionne le multiculturalisme. Peu importe si ce multiculturalisme, imposé par Pierre Elliott Trudeau, visait à en finir avec les velléités binationales des Canadiens français et des Québécois. Selon Philippe Couillard, le Québec ne saurait définir sa propre conception de la laïcité. Il ne peut choisir un modèle de diversité qui se distingue de ses voisins en Amérique du Nord. En matière de laïcité, c'est « *canadian first and foremost* », pour reprendre l'expression de Daniel Johnson fils.

## CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

## Bruits de guerre

Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a débarqué mercredi dans une Maison-Blanche sans boussole, assommée par une controverse dont l'ancien journaliste-vedette de CBS Dan Rather écrivait la veille qu'elle pourrait avoir des répercussions aussi funestes que le scandale du Watergate.

Que soit révélée une implication de l'équipe de Donald Trump, ou de Donald Trump lui-même, dans l'ingérence pratiquée par Moscou pendant la campagne présidentielle américaine au détriment d'Hillary Clinton et il pourrait en effet devenir possible de scénariser pour le nouveau président le sort politique qui fut celui du démissionnaire Richard Nixon. Ce que vient en tout cas reconfrimer la polémique déclenchée par le congédiement du conseiller à la sécurité nationale Michael Flynn, c'est à quel point M. Trump semble capable en tout d'une nonchalance déconcertante — devant les faits en général, devant les règles démocratiques les plus élémentaires et devant les enjeux de géopolitique internationale.

Il a encore fait preuve de cette nonchalance en conférence de presse avec M. Nétanyahou au sujet du conflit israélo-palestinien, renonçant dans le vocabulaire de cinquante mots qui est le sien à défendre la solution à deux États, position traditionnelle des diplomates américaine et européenne.

Ce renoncement serait peut-être moins troublant si M. Trump avait une solution de rechange pertinente à proposer, mais ce n'est pas le cas. Sa seule proposition, encore que vague, reviendra à s'arrimer à l'approche que défend depuis longtemps le premier ministre israélien, une approche consistant à faire passer la résolution du conflit israélo-palestinien par une grande négociation régionale (déjà tentée dans le passé, sans succès) avec des pays sunnites comme l'Égypte et l'Arabie saoudite.

Preuve que, trop content d'être libéré de Barack Obama et de John Kerry, M. Nétanyahou s'attend maintenant à pouvoir mener M. Trump par le bout du nez. La « solution à deux États est une étiquette » à laquelle il faut trouver de « nouvelles avenues de paix », a déclaré M. Nétanyahou avec arrogance.

Si illusoire qu'elle soit devenue, la solution à deux États reste néanmoins un rempart contre la colonisation israélienne de la Cisjordanie. Renoncer à ce rempart comme le fait M. Trump revient dans les faits à enterrer la promesse qu'un jour naîtra enfin un État palestinien et à accepter que l'État israélien accélère le développement de ses colonies. Entendu qu'Israël a le droit fondamental de vivre en sécurité et que la paix passe évidemment par la reconnaissance de son existence par ses voisins arabes. Mais la paix passe aussi par une reconnaissance réciproque et par la fin de l'occupation des territoires palestiniens. Là-dessus, M. Nétanyahou fait l'impasse.

Il se trouve par ailleurs qu'à l'issue d'un vote secret, le Hamas a élu lundi à la tête du gouvernement de Gaza un nouveau leader, Yehya Sinwar, un ultraradical appartenant à l'aile militaire de l'organisation. Intransigence contre intransigence, donc. Ce qui fait que beaucoup pensent qu'Israël et le Hamas, qui se sont livrés trois guerres depuis 2008, en préparent une autre pour bientôt. Loin des propos creux qui se sont échangés mercredi à Washington.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Maurice Richard, une idole inoubliable ou oubliée ?

Il y a 75 ans, Maurice Richard faisait ses premiers pas dans le vestiaire du Canadien de Montréal. Une légende naissait...

Humble ouvrier qui a atteint les plus hauts sommets. Capitaine entre tous les capitaines, il est le petit gars d'Ahuntsic qui s'est tenu debout et qui a dénoncé les injustices que subissaient les joueurs canadiens-français.

Maurice Richard, « *c'est tout le Québec debout, qui fait peur et qui vit...* », a écrit Félix Leclerc. Il a permis à toute une nation de retrouver sa fierté à une époque qu'on a qualifiée depuis de « Grande Noirceur ». Il a fait rêver une génération et l'a rendue fière. L'émeute de 1955, dont il est à l'origine, est aujourd'hui considérée par

plusieurs comme la première manifestation d'un Québec nouveau, en marche, ambitieux de maîtriser son destin.

Chaque Québécois porte en son cœur le numéro 9. On pourrait donc croire qu'il est largement honoré à ce titre. Malheureusement, non. Dix-sept ans après son décès, seulement cinq lieux portent le nom de Maurice Richard : une place et une rue à Vaudreuil, un parc mineur dans Ahuntsic, un aréna de patinage de vitesse dans l'est de Montréal et un lac à Baie-de-la-Bouteille.

C'est pourquoi, en septembre dernier, appuyée par la famille Richard, j'ai déposé une proposition pour renommer en son honneur la circonscription où il a vécu presque toute sa vie, afin que son nom résonne dans la maison du peuple qu'il a aidée à grandir. Dans son dernier rapport, le directeur général des élections du Québec, M. Pierre Reid, n'a pas donné suite à cette proposition. Il reste quelques jours

avant le dépôt de son rapport définitif, et donc, encore une possibilité d'enfin honorer Maurice Richard à la hauteur de l'influence qu'il a eue et ainsi s'assurer que jamais ne soit oublié ce qu'il a représenté pour le Québec.

Alors que le sport, notamment le hockey, est un vecteur de notre identité, qu'il nous rassemble et qu'il fait partie de ce que nous sommes, aucun nom de sportif ne résonne à l'Assemblée nationale, cette assemblée représentative où s'inscrit l'histoire du Québec. Voilà l'occasion d'y remédier.

De ses bras meurtris, Maurice Richard nous a tendu le flambeau, une flamme qui a inspiré et élevé toute une nation. A nous aujourd'hui de porter bien haut la mémoire de cet homme qui a contribué à l'éveil de notre Québec.

Marie Montpetit,  
 députée de Crémazie  
 Le 13 février 2017

## LIBRE OPINION

## La rafle des années 1960, toujours d'actualité ?

SÉBASTIEN GRAMMOND

Professeur de droit, Université d'Ottawa

CHRISTIANNE GUAY

Professeure de travail social, Université du Québec en Outaouais

NADINE VOLLANT

Directrice des services sociaux, Uauitshitun

Une décision de la Cour supérieure de l'Ontario vient de jeter un nouvel éclairage sur un aspect encore méconnu du traitement réservé aux peuples autochtones. Lorsque les pensionnats ont commencé à fermer leurs portes, dans les années 1950 et 1960, les services de protection de la jeunesse des différentes provinces ont graduellement étendu leurs activités dans les communautés autochtones. Ce processus était animé de la même philosophie d'assimilation que les pensionnats : les enfants autochtones seraient mieux servis s'ils étaient séparés de leurs parents. Le résultat a été le retrait massif d'enfants autochtones de leur famille et de leur communauté, pour qu'ils soient placés en adoption. Dans de nombreux cas, on a caché à l'enfant son origine autochtone. C'est ce qu'on a appelé la « rafle des années 1960 », même si cette pratique s'est poursuivie durant les années 1970. Aujourd'hui, l'expérience et des études universitaires démontrent que, dans bien des cas, ces adoptions n'ont pas été bénéfiques et ont provoqué une crise identitaire à une étape ultérieure de la vie des enfants concernés.

Dans le jugement rendu cette semaine, le tribunal a condamné l'inaction du gouvernement fédéral, qui avait délégué aux provinces la responsabilité de la protection de la jeunesse sans prendre les me-

sures nécessaires pour assurer la transmission de l'identité et de la culture aux enfants autochtones placés dans des familles d'accueil ou adoptés par des non-autochtones. Or, si les pensionnats sont chose du passé, les régimes provinciaux de protection de la jeunesse sont toujours appliqués aux peuples autochtones. Le jugement rendu cette semaine devrait donc nous forcer à réfléchir aux pratiques actuelles. Faisons-nous encore ce qui a conduit à la condamnation du gouvernement fédéral ?

La triste réalité, c'est que les enfants autochtones sont toujours surreprésentés au sein des régimes de protection de la jeunesse

La triste réalité, c'est que les enfants autochtones sont toujours surreprésentés au sein des régimes de protection de la jeunesse

faire l'objet d'un signalement retenu, quatre fois plus susceptibles d'être jugés en situation de compromission et cinq fois et demie plus susceptibles d'être placés que les enfants non autochtones. Des enfants autochtones sont toujours placés en grand nombre dans des familles d'accueil non autochtones, même si l'on commence à prendre conscience des effets à long terme de cette pratique. C'est ce qui a fait dire à la Commission de vérité et réconciliation que « les services de protection de l'enfance du Canada ne font que poursuivre le processus d'assimilation entamé sous le régime des pensionnats indiens ».

De plus, le Tribunal canadien des droits

de la personne a conclu, en janvier 2016, que le financement fédéral des services de protection de la jeunesse pour les peuples autochtones était insuffisant et discriminatoire sous plusieurs aspects. Il a tranché qu'une réforme globale du système était nécessaire.

Des ajustements à la Loi sur la protection de la jeunesse sont actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale. Même si l'on y trouve quelques éléments positifs, ils paraissent bien minces lorsqu'on les compare à certaines initiatives adoptées ailleurs.

Par exemple, la loi ontarienne contient déjà des directives spécifiques visant à éviter le placement d'enfants autochtones dans des familles d'accueil non autochtones. L'intérêt de l'enfant autochtone doit être évalué en tenant compte de la nécessité de préserver son identité culturelle. Les communautés doivent être consultées par les services de protection de l'enfance.

Aux États-Unis, une loi fédérale adoptée en 1978 reconnaît la compétence des peuples autochtones en matière de protection de la jeunesse. De nombreux peuples autochtones ont mis en place leurs propres lois et leurs propres tribunaux dans ce domaine. Au Québec, la loi prévoit depuis plus de quinze ans la possibilité de conclure des ententes d'autonomie, mais rien n'a encore été signé.

Le jugement concernant la rafle des années 1960 devrait nous faire prendre conscience de l'urgence d'une réforme globale du système de protection de la jeunesse pour les peuples autochtones. L'autonomie des peuples autochtones devrait être au cœur de cette réforme.

## IDÉES

## Accommodements raisonnables : reconnaître un problème

FRANÇOIS CÔTÉ

Avocat, chargé de cours et doctorant en droit à l'Université de Sherbrooke\*

S'il n'y avait qu'un seul passage à retenir de l'épisode de *Tout le monde en parle* de dimanche dernier, ce serait cette phrase de Nadia el-Mabrouk : « Les accommodements ne favorisent pas le vivre-ensemble. »

Pourquoi la question des accommodements raisonnables liés à la religion est-elle à ce point problématique au Québec? Dans la célèbre affaire *Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* de 2006, la Cour suprême avait donné le ton en autorisant le port d'une arme (kirpan) sur le terrain d'une école au nom de la religion. Loin d'être célébrée, cette décision phare — et toute la jurisprudence qui en découle — est vivement critiquée au Québec comme un flagrant exemple d'incompatibilité entre la mouture actuelle des accommodements raisonnables et les fondements sociojuridiques du vivre-ensemble québécois.

Onze ans plus tard, le débat n'a fait que croître. Les pratiques religieuses peuvent-elles être invoquées pour ne pas avoir à suivre les mêmes règles que tout le monde? Ce qui pose réellement problème avec les accommodements accordés au nom de la religion, c'est la vision juridique qui les sous-tend : une vision libérale et communautariste appliquée par la Cour suprême du Canada en raison d'une Charte canadienne des droits et libertés (qui a été imposée au Québec en dépit de son opposition), alors que la société québécoise, dans son rapport avec l'égalité de tous devant la loi et sa perception de la question religieuse adhérent, à titre de fait social largement documenté, à une perspective davantage laïque et républicaine — tout particulièrement depuis la Révolution tranquille.

L'accommodement raisonnable, tel qu'il est actuellement, est ainsi à juste titre vu non pas comme le fruit du consensus social, mais bien comme l'imposition d'une règle de droit qui ne reflète pas les valeurs communes de la société québécoise. Au surplus, au Québec, l'expression de la religion est socialement considérée comme constituant un choix relevant de la sphère privée. Le fait de l'invoquer pour être dispensé des règles applicables à tous devient alors une manière de faire primer des considérations purement personnelles sur la volonté démocratique derrière le droit. Les accommodements raisonnables au nom de la religion deviennent alors perçus, et cette critique n'est pas sans légitimité, comme une manière d'exiger que ce soit à la société de s'adapter à l'individu et non l'inverse. En d'autres mots, ils sont si controversés tout simplement parce qu'ils relèvent d'une logique, d'une approche sociale et d'une vision du droit qui ne sont pas celles de la société québécoise.

## Une solution distante

Dans l'état actuel des choses, la venue d'une solution à cette problématique apparaît distante.



Les recommandations du rapport Bouchard-Taylor, bien qu'insuffisantes à certains égards et en dépit du fait que ses auteurs ne s'entendent plus aujourd'hui, avaient au moins le mérite de proposer une véritable réconciliation législative avec une certaine part de la réalité québécoise.

Le gouvernement actuel entretenant un rapport quasi fusionnel avec le multiculturalisme libéral, les pistes de solutions qu'il propose jusqu'ici — dont le dernier chapitre au feuillet est le projet de loi 62 — n'en sont pas réellement. Ce que le gouvernement Couillard propose, c'est surtout d'affirmer avec plus de force encore le modèle libéral en espérant faire taire la dissidence (notamment au travers du discuté concept de « discrimination vestimentaire » qu'il vient d'inventer). Cela ne règlera rien : bien au contraire, la politique actuelle du gouvernement en matière de gestion des accommodements raisonnables ne conduit qu'à encore plus de légitime ressentiment collectif à l'égard d'un modèle en contradiction avec la réalité sociale et historique propre du Québec.

Les recommandations du rapport Bouchard-Taylor, bien qu'insuffisantes à certains égards et en dépit du fait que ses auteurs ne s'entendent plus aujourd'hui, avaient au moins le mérite de proposer une véritable réconciliation législative avec une certaine part de la réalité québécoise. Le projet de charte des valeurs québécoises, quand bien même il était impar-

fait, constituait lui aussi une piste de solution intéressante. Toutefois, pour l'heure, de véritables pistes de solutions et d'encadrement des demandes d'accommodements au nom de la religion resteront vraisemblablement lettre morte jusqu'au prochain cycle politique.

Il demeure cependant une chose certaine : les accommodements raisonnables au nom de la religion sont problématiques au Québec, et il y a un vif désir collectif pour qu'un législateur reprenne les choses en main et en ramène l'encadrement vers une perspective correspondant mieux à notre réalité sociale : par exemple en réaffirmant l'interdiction de toute forme de discrimination fondée sur les convictions religieuses tout en précisant la primauté de la règle de droit sur la pratique religieuse, quitte à devoir recourir à la disposition de dérogation pour contrecarrer la Charte canadienne des droits et libertés. Un tel modèle permettrait une bien meilleure intégration de la diversité culturelle et religieuse au Québec en l'incluant pleinement à son tissu social d'une manière harmonieuse avec la réalité de son vivre-ensemble plutôt que d'en favoriser la fragmentation comme c'est le cas actuellement.

Nous avons le devoir à titre de société de régler cette situation. En dépit des souhaits de certains, ce n'est pas en niant l'existence d'un problème qu'on le fait disparaître. Nous devons réellement baliser les accommodements raisonnables d'une manière conforme à la réalité sociale québécoise. Chercher à censurer les critiques en martelant que tout va bien et que tout doit continuer tel quel ne peut qu'empirer les choses — et les premières victimes de cette situation sont justement nos minorités culturelles et religieuses, qui ne peuvent pas s'intégrer pleinement à la société québécoise si nous continuons ainsi, au travers de l'accommodement raisonnable, à les en distancier plutôt qu'à les rapprocher des fondements de notre vie en commun pour leur permettre de devenir véritablement des nôtres.

Pour toute société digne de ce nom, c'est inacceptable.

\*Lettre cosignée par une vingtaine de personnes, dont Djemila Benhabib, Louise Mailloux et Nadia el-Mabrouk. La liste complète des signataires est publiée sur nos plateformes numériques.

## LA RÉPLIQUE &gt; PHILOSOPHIE

## Heidegger et la « grandeur » de sa philosophie

HÉLÈNE TESSIER

Professeure titulaire, Faculté des sciences humaines, Université Saint Paul

La conclusion du texte de Jean Grondin « Peut-on défendre Heidegger? » (Le Devoir de philo, 4 février 2017) est pour le moins surprenante : Heidegger aurait été victime de la propagande antisémite nazie, alors qu'il ne disposait pas, comme nous maintenant, d'écrans d'ordinateur pour s'informer. Dans ces conditions, on peut comprendre que ses *Cahiers noirs* contiennent des écrits ouvertement antisémites, écrits qui n'auraient pas ailleurs pas d'incidence significative sur la qualification de sa pensée... Une telle conclusion est inacceptable. En plus des imprécisions, voire des inexactitudes historiques sur lesquelles elle repose, elle constituerait à elle seule — si elle s'avérait fondée — un argument de taille à l'encontre de la « grandeur » de la philosophie de Heidegger. Belle philosophie en effet, belle profondeur de pensée, qui ne procureraient à son propre auteur aucun outil critique pour interpréter la réalité quotidienne, pour mesurer un tant soit peu la distance entre propagande et vérité et qui lui ferait adhérer au mythe racial comme justification de l'extermination des juifs et de l'asservissement de peuples entiers. Si la philosophie doit aider à vivre, on peut se demander quel type de vie et quel type d'intelligence auraient bien pu soutenir la philosophie de Heidegger. La capitulation de la pensée critique? Une hostilité revendiquée à la rationalité? Une vie de collaborateur?

La description de Jean Grondin ne résiste cependant pas à l'analyse. Il y a eu en Allemagne entre 1933 et 1945 des résistants et des opposants — au demeurant dépourvus, tout comme Heidegger, d'écrans d'ordinateur — qui ont payé de leur vie leur opposition au nazisme. [...] Il subsiste peu de doutes sur la terreur suscitée par les mesures raciales qui ont suivi l'incendie

## LE DÉCLENCHEUR

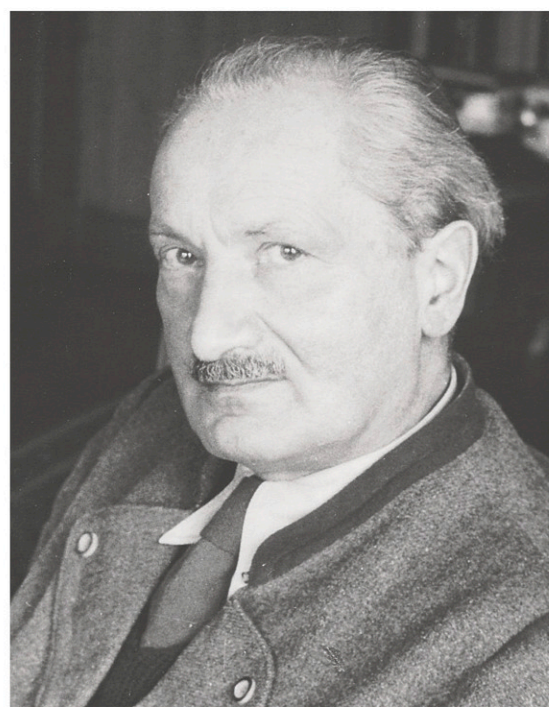
« Heidegger a été victime de sa puissante propagande et de son propre aveuglement au sujet de la révolution dont l'Occident aurait besoin. Il faut tenir compte de cette situation de détresse quand on condamne aujourd'hui Heidegger depuis le confort de nos écrans d'ordinateur grâce auxquels nous avons commodément accès à plusieurs sources d'information. Heidegger n'avait pas ce privilège. »

— Jean Grondin, « Peut-on défendre Heidegger? » (Le Devoir de philo, 4 février 2017)

du Reichstag le 27 février 1933. Parmi les intellectuels allemands qui ont quitté l'Allemagne, horrifiés et menacés par le nazisme, j'insisterai sur Thomas Mann qui fait figure de contre-exemple à la thèse de Jean Grondin. Dès la fin des années 1920, il a déployé une grande énergie et une intense activité d'essayiste et de conférencier à dénoncer l'obscurantisme, la vulgarité et la violence du nazisme. Il a aussi fermement combattu le climat culturel d'irrationalisme, d'anti-idéalisme et de « haine de l'esprit » qui favorisait sa victoire. Thomas Mann a quitté l'Allemagne le 11 février 1933 et n'y est pas rentré. L'incendie du Reichstag, le simulacre de procès qui s'en est suivi, la chasse aux communistes et aux juifs confirmaient à ses yeux la nature criminelle du régime maintenant en place. Un ordre d'arrestation et de déportation a été signé contre lui. Ses livres ont été brûlés à Berlin lors de l'autodafé du 10 mai 1933, en même temps que les livres d'auteurs juifs.

## Examen critique

Plusieurs autres affirmations de Jean Grondin, qui minimisent l'adhésion de Heidegger



HERMAN HEIDEGGER

Martin Heidegger

à l'idéologie nazie, mériteraient d'être soumises à un examen critique. Contrairement à ce que prétend Jean Grondin, il ne s'agit pas ici de juger l'homme, ni de séparer l'homme de l'œuvre, ce qui constitue une fausse question. Il s'agit d'évaluer l'œuvre. L'antisémitisme et le racisme sont au fondement même du nazisme et, avec le Führerprinzip et la volonté de puissance du peuple allemand, ils en constituent à peu près le seul contenu idéologique. Qu'est-ce qu'une philosophie qui peut s'accommoder d'une pensée aussi pauvre que le nazisme? Qu'est-ce qu'une philosophie qui ne comporte aucune réticence fondamentale

à l'idée de l'obéissance aveugle à la volonté du guide suprême? Qu'est-ce qu'une philosophie qui affirme « philosophiquement la nécessité » de ce que, déjà en mars 1933, Thomas Mann décrivait comme des « discours écumants prenant la défense de toutes les horreurs »? Peut-on philosopher et ne pas exiger la reconnaissance de la dignité humaine, indépendamment de toute appartenance raciale ou ethnique?

Heidegger est, écrit Jean Grondin, l'un des penseurs les plus grands et les plus influents. Faut-il le croire sur parole? La « grandeur » d'une philosophie se mesure-t-elle à son influence? La logique de la spéculation et du marché apporterait-elle ici un argument décisif sur l'évaluation d'une pensée? La pensée antihumaniste et de la déconstruction, héritière de Heidegger (Derrida, Foucault, Arendt), citée en renfort par Grondin, est-elle une grande pensée? Est-elle une grande pensée en raison de sa position dominante, ce qui est certes le cas, à tout le moins en Amérique du Nord? Elle y exerce effectivement une influence, voire un pouvoir, considérable, ce qui ne donne cependant aucune indication sur sa valeur. Il n'est plus du tout de bon ton aujourd'hui de prendre la défense de l'entendement et de la raison, de l'humanisme, de l'exigence de vérité. Ceux-ci constituent pourtant les seuls remparts contre l'obscurantisme, le conformisme et la soumission au plus fort.

[...] Thomas Mann croyait fermement que, dans la voie tracée par Schopenhauer et par Nietzsche, l'irrationalisme, dont Heidegger est un représentant éminent, s'était abîmé dans le fascisme et avait été une condition culturelle essentielle à son succès. Je pense que son exhortation à reprendre aujourd'hui, « sur un mode nouveau, le flambeau de la raison et du progrès » constitue le seul moyen de construire un monde plus libre, plus « équitable selon l'esprit ».

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Véronique Chagnon (chef de division), Guy Taillefer (éditorialiste, responsable de la page Idées), Michel Garneau et Pascal Elie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Marie-Pier Frappier (pupitre), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Loïc Hamon (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Arnaud Stora (commis). DOCUMENTATION : Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ : Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires). PRODUCTION : Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposés au service à la clientèle). ADMINISTRATION : Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ISLAMOPHOBIE

SUIITE DE LA PAGE 1

Certains, comme Pierre Lemieux, un autre conservateur se portant candidat à la succession de Stephen Harper, craignent que le contexte émotif créé par l'attentat de Québec pousse des élus à appuyer aveuglément la motion. Plusieurs déplorent que le concept d'islamophobie n'y soit pas défini, d'où leurs craintes qu'elle ait pour effet de limiter la liberté d'expression.

Ainsi, M. Lemieux écrit dans une lettre à ses partisans que «la motion 103 [suppose] que toute critique de l'islam est du discours haineux». Sa rivale Lisa Raitt se demande si la motion pourrait un jour déboucher sur une loi interdisant le fait de «critiquer la charia ou les mutilations génitales». Pour sa part, Andrew Scheer juge la motion inutile, car le Code criminel interdit déjà l'incitation à la haine.

Au Bloc québécois, on rejette les prémisses de la motion quant à l'existence d'un «climat de haine». «Si on amendait cette motion pour en retirer ces irritants, on serait d'accord avec le fait de condamner l'islamophobie», explique le chef par intérim Rhéal Fortin. Thomas Mulcair se dit pour sa part en faveur, car «la priorité, c'est de dénoncer une évidence, soit qu'il y a une recrudescence de haine contre les musulmans».

La ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, ainsi qu'une cinquantaine de députés libéraux se sont présentés mercredi midi devant les caméras en compagnie d'Iqra Khalid pour dire haut et fort leur appui à sa motion. «Nous sommes plus que jamais déterminés à bâtir une société ouverte, inclusive, avec comme principe le vivre-ensemble, le respect et la lutte contre la discrimination», a plaidé M<sup>me</sup> Joly. M<sup>me</sup> Khalid a assuré que «ce n'est pas vrai» que M-103 ferait taire les critiques de l'islam.

Lors du débat, elle a répliqué à ses détracteurs tels que Kellie Leitch, qui lui reprochait d'accorder un traitement différencié à l'islam: «On m'a demandé de changer le libellé de ma motion pour en retirer le mot "islamophobie". Je ne le ferai pas, pas plus que je ne parlerais de l'Holocauste sans dire que la vaste majorité des victimes étaient des Juifs et que l'antisémitisme en était la racine. On ne peut pas s'attaquer à un problème sans l'appeler par son vrai nom.»

## Liberté d'expression

L'histoire démontre que les conservateurs sont allergiques à toute mesure légale visant à limiter la liberté de parole. En 2013, ils ont abrogé l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui interdisait de disséminer des propos «susceptibles d'exposer à la haine ou au mépris des personnes appartenant à un



La ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, et une cinquantaine de ses collègues libéraux ont manifesté leur soutien à la députée Iqra Khalid, qui a déposé la motion contre l'islamophobie.

groupe identifiable». Les conservateurs estimaient cette notion trop floue et préféraient l'article 319 du Code criminel qui interdit le discours haineux s'il «est susceptible d'entraîner une violation de la paix».

Les conservateurs avaient en tête la mésaventure du commentateur de droite Ezra Levant, qui après avoir reproduit dans le *Western Standard* les caricatures danoises de Mahomet avait fait l'objet d'une plainte d'un imam en vertu du pendant albertain de l'article 13. La poursuite avait finalement été abandonnée.

Ezra Levant est d'ailleurs un des instigateurs d'un rallye tenu hier soir à Toronto pour dénoncer M-103 et auquel quatre aspirants chefs du Parti conservateur ont assisté: Brad Trost, Chris Alexander, Pierre Lemieux et Kellie Leitch.

Notons que si le conservateur Michael Chong appuie la motion 103, il abolirait l'article 319 du Code criminel au motif que seule la liberté d'expression totale peut combattre le discours haineux.

## Les transgenres aussi

Le malaise conservateur à propos de la liberté d'expression se manifeste aussi ces jours-ci à propos du projet de loi C-16, qui établit

l'identité sexuelle comme un motif illicite de discrimination. Adopté à la Chambre des communes, le C-16 poireaute au Sénat depuis novembre parce que les conservateurs ajournent le débat sans arrêt. Seulement sept sénateurs ont pris la parole à ce jour.

Des conservateurs comme Maxime Bernier et Pierre Lemieux reconsidèrent leur appui initial à C-16 à la lumière du cas de Jordan Peterson. Ce professeur de l'Université de Toronto refuse d'utiliser, comme le lui demandent des étudiants rejetant la binarité sexuelle, des pronoms inventés tels que «ze», «zir» ou «zim» ou le pronom pluriel «they» au lieu des pronoms sexués «he» et «she». Le professeur, qui estime ne pas avoir à bâtarde la langue anglaise, se fait accuser de transphobie. Les deux élus craignent que C-16 soit utilisé pour le punir.

Selon Maxime Bernier, de tels gens ne militent pas pour l'égalité, qu'il dit défendre. Ce sont plutôt des «activistes de la gauche radicale qui tentent de déconstruire les normes sociales traditionnelles et d'imposer leur perspective marginale à tout le monde, y compris en nous forçant à changer notre façon de parler».

Le Devoir

## PEUR

SUIITE DE LA PAGE 1

il enseigne le français et la littérature française à la City University of New York (CUNY), quand on lui fait remarquer la concordance des temps entre son bouquin et ce cri du cœur vieux de plus de 40 ans. «Mais je l'ai effacée de la version définitive, par souci d'économie de mots.»

La violente question de Claude Péloquin n'y est plus, mais son esprit, lui, reste dans cette charge à fond de train contre un Québec enlisé dans ses contradictions, ses consensus mous et qui, à force de nier son existence, dans une béatitude collective devant toutes les menaces qui le guettent — la mondialisation, l'éloge du provincialisme, l'immigration, l'individualisme, la corruption, les atteintes portées à la langue française, la médiocrité et la vanité de l'élite politique et culturelle... —, peine à appréhender sa lente agonie et à voir son inéluctable disparition, estime Maxime Blanchard. Sans épargner personne.

«Mafieux de jars [...] qui sucent monsieusement la cenne dans les conseils d'administration», «gaugache gérente d'estrade», «bavasseuses de l'écologie», universitaires «plus occupés à pogner les boules de leurs étudiantes qu'à réfléchir à l'acculturation québécoise», «Québécois de souche», «immigrants insensibles», «militant du PQ», «aliéné», «arriéré» et même ceux qui «brunch[ent] thermopompé[s] à l'Avenue», écrit-il, ce restaurateur couru du Plateau Mont-Royal malgré l'ordinaire qu'il offre, l'homme reconnaît en vidéoconférence vouloir «tirer dans le tas» et «attaquer tout le monde». «C'est de la provocation», dit-il, pour forcer la prise de conscience dans un Québec sans rêve, sans projet, sans direction, qui ne peut, selon lui, qu'aller nulle part. «Tout le monde est coupable là-dedans, personne ne doit être exonéré», ajoute l'auteur, dont la démarche n'est pas sans rappeler celle d'Hélène Jutras et son cri d'angoisse lancé en 1994 dans les pages du *Devoir* sous un titre sans équivoque: «Le Québec me tue».

## Défaitisme et passivité

Maxime Blanchard, qui vit six mois par année à New York, a, lui aussi, mal à son Québec — «Je ne vois pas comment le contraire peut être possible», dit-il — et le choc de l'exil tout comme celui des nombreux retours y sont pour beaucoup. «Quand je reviens, je suis sous le choc de voir ce qui se passe à la télévision, sous le choc de la persistance d'un gouvernement libéral et de

« Il faut se retenir de tomber dans la célébration béate de l'immigration, même si elle nous permet de nous divertir en allant manger dans un restaurant afghan le soir après un spectacle »

Maxime Blanchard

la passivité des gens face à tout ce qui nous arrive. Je ne sais pas si c'est du défaitisme ou de la fatigue culturelle, pour reprendre Hubert Aquin, mais cela est de plus en plus insoutenable.»

Un Québec «sous-préfecture», un Québec «cambrousse», un Québec «bourgade»: les mots de Maxime Blanchard sont durs et finissent par devenir obsessionnels sur le rendez-vous manqué avec l'indépendance, sur la disparition de la langue française et sur la mondialisation, «catastrophe pour les cultures nationales et les cultures périphériques» et qui, en chœur, éclaire pour lui le malaise identitaire qu'il exprime.

Dans un geste tout aussi assumé, l'homme y dénonce aussi «le fétichisme et l'instrumentalisation de l'immigration», par la frange bien-pensante du Québec, par cette élite culturelle qu'il pourfend tout en reconnaissant en faire partie. «Le multiculturalisme est devenu un dogme que l'on ne peut plus contester», résume le littéraire pamphlétaire, même si, pour redonner du sens au Québec, c'est pourtant, selon lui, ce qu'il faut désormais faire.

«Au Québec, le méprisage est inconcevable; ailleurs cependant, ce pluralisme est imaginable», écrit-il dans un chapitre intitulé «Donnes-la claqué». La nature provinciale du Québec, dans laquelle les «Québécois de souche» sont condamnés à n'être qu'une minorité parmi d'autres, selon lui, expliquerait d'ailleurs la chose. «À ce Québec "tricoté serré", on ne peut ni s'allier ni s'intégrer; les adhésions restent à jamais impossibles», à moins «de se rencontrer en devenant canadien: citoyenneté neutre, passeport rassembleur et langue anglaise». «Aujourd'hui, au Québec, on a l'air de trouver l'immigration le fun, explique Maxime Blanchard,

mais on a oublié qu'à la base, l'immigration, c'est une tragédie pour ceux qui sont forcés d'y avoir recours pour sauver leur vie. Il faut se retenir de tomber dans la célébration béate de l'immigration, même si elle nous permet de nous divertir en allant manger dans un restaurant afghan le soir après un spectacle.»

## Débattre sans peur

Tout comme Eric Langevin, personnage de son livre, alter ego de l'auteur cherchant le sens dans un Québec où il peine à se retrouver, Maxime Blanchard ne mâche pas ses mots et se prépare même, à l'aube de la sortie de son livre, à se faire traiter de radical, de raciste, d'inconscient, de nostalgique, de vieil utopiste... «On se censure trop au Québec par peur du débat. On est une petite société qui a peur de provoquer et où l'on préfère se mentir à soi-même, en se disant qu'on est bon, même si ce n'est pas vrai, pour mieux éviter de réellement exister.»

Pour lui, ce culte de la platitude érigé en consensus dépasse d'ailleurs les frontières du Québec et s'inscrit dans une époque où les «actes héroïques et admirables» chez les peuples n'existent plus. «Tout se réduit à la petitesse de la pensée, à la mesquinerie, au calcul, aux choix de l'individu, dans son coin, qui se dit connecté aux autres, mais qui ne l'est pas», dit-il en rappelant que le Québec des années 1960 et 1970 a été «l'un des endroits au monde les plus intéressants, les plus beaux, les plus admirables, les plus émouvants, mais maintenant, c'est fini».

Dix ans d'écriture et l'affront de plusieurs éditeurs, ici et en Europe, qui ont refusé son manuscrit, jugé trop dérangeant, résume-t-il sans donner plus de détails de peur de se faire plus d'ennemis, ont fait naître ce coup de gueule d'un homme dans la cinquantaine, en colère, qui se dit moins misanthrope et moins malcommode que son personnage, «même si je le suis beaucoup», ajoute-t-il. Et tout comme son personnage, il manque également un peu d'humilité. «On écrit aussi pour la postérité. Dans 50 ans, quand les gens vont regarder notre époque, ils vont voir que des gens étaient contre ce qui s'y passait, contre toute cette connerie. Et je veux être une de ces voix.»

Le Devoir

## LE QUÉBEC N'EXISTE PAS

Maxime Blanchard  
Varia  
Montréal, 2017, 250 pages

En librairie le 27 février

## CANCER

SUIITE DE LA PAGE 1

enfants. Ce cancer, dont est atteint le chanteur canadien Gord Downie, du groupe de rock The Tragically Hip, est toutefois peu immunogénique. «Nous espérons maintenant qu'en combinant plusieurs approches immunothérapeutiques différentes, on réussira à vaincre aussi les cancers qui ne répondent pas très bien à l'immunothérapie, comme le glioblastome», indique M. Lacasse.

Les chercheurs d'Ottawa ont donc choisi d'administrer deux classes d'agents immunothérapeutiques à des souris atteintes de glioblastome. Ils ont opté, d'une part, pour des inhibiteurs de points de contrôle immunitaires (IPCI), qui sont des anticorps qui neutralisent le système de défense des cellules cancéreuses, et accroissent du coup la force de frappe du système immunitaire. «Lorsque les cellules cancéreuses se sentent ciblées, elles tentent d'échapper au système immunitaire en exprimant à leur surface des protéines normales qui font croire au système immunitaire qu'elles sont des cellules normales qu'il ne doit pas attaquer. Or, les anticorps IPCI viennent neutraliser ces protéines afin que le système immunitaire ne les voie plus et qu'il reconnaisse qu'il s'agit bel et bien de cellules cancéreuses qu'il doit tuer», explique le biochimiste Eric Lacasse.

À ces IPCI, les chercheurs ont ajouté des substances mimétiques de SMAC (Second Mitochondrial Activator of Caspases), qui sont de petites molécules qui contrecarrent l'activité des protéines inhibitrices de l'apoptose qui sont présentes dans les cellules cancéreuses et qui leur permettent d'échapper à cette mort cellulaire programmée. «Ces molécules expérimentales favorisent l'apoptose des cellules cancéreuses et stimulent le système immunitaire», résume le chercheur.

Lorsqu'ils ont administré une substance mimétique de SMAC en combinaison avec un IPCI à des souris auxquelles ils avaient greffé un glioblastome dans le cerveau, de 60% à 80% des souris ont guéri de leur cancer. L'administration de trois agents, dont deux IPCI et un mimétique de SMAC, a entraîné la guérison de toutes les souris. «Même s'il est probable que nous n'obtiendrons pas des effets aussi spectaculaires chez l'humain, on peut espérer que cette combinaison sera efficace», affirme M. Lacasse, avant d'ajouter que la combinaison s'est également avérée passablement efficace pour éliminer le cancer des glandes mammaires et le myélome multiple chez la souris.

Les chercheurs ont également remarqué que la triple immunothérapie induisait une immunité à long terme contre le cancer chez les souris qui, ainsi, n'étaient plus victimes de récurrences. «On espère que le même effet à long terme se produira chez l'humain, mais sachant que le cancer est constamment en train d'évoluer pour échapper au système immunitaire, ce ne sera peut-être pas toujours le cas», fait remarquer M. Lacasse.

## Études cliniques

Quelques compagnies pharmaceutiques envisagent de commencer en 2017 des essais cliniques qui viseront à vérifier l'innocuité dans un premier temps et l'efficacité dans un second temps de la combinaison de ces deux immunothérapies chez des patients atteints d'un cancer du poumon ou d'un mélanome. «Étant donné que ces deux cancers répondent assez bien aux IPCI, on veut savoir si l'ajout des mimétiques de SMAC améliorera la réponse. Si c'est le cas, ces résultats encourageront les cliniciens à expérimenter la même combinaison dans des cancers plus difficiles, comme le glioblastome ou le neuroblastome chez l'enfant, qui ne répondent pas très bien aux thérapies présentement», dit-il.

«La voie de l'avenir est de combiner plusieurs immunothérapies différentes afin d'obtenir une réponse immunitaire la plus forte possible», insiste le chercheur.

## Désavantages

Les immunothérapies sont toutefois très dispendieuses présentement, car elles font appel à du matériel biologique, comme des anticorps qui sont fabriqués par des cellules. «Mais à mesure qu'on les intégrera dans notre arsenal thérapeutique, les prix diminueront», affirme M. Lacasse.

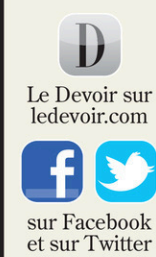
Les immunothérapies ont bien sûr des effets secondaires, mais ceux-ci sont très bien connus car cela fait plusieurs années que ces médicaments sont utilisés en clinique aux États-Unis, et depuis peu au Canada. Chez 5 à 15% des patients, les IPCI induisent une auto-immunité. «Le système immunitaire s'attaque au cancer, mais aussi à des organes normaux. Mais comme les cliniciens connaissent très bien les organes qui sont susceptibles d'être atteints, ils sont aux aguets et, dès que ces effets secondaires commencent à se manifester, ils administrent des médicaments pour les contrôler», précise le biochimiste, avant d'ajouter que les effets secondaires des mimétiques de SMAC sont quant à eux «minimes et peu néfastes».

«L'immunothérapie a l'avantage de ne pas endommager l'ADN comme le font la chimiothérapie et la radiothérapie, et cet avantage est particulièrement important pour les enfants qui, autrement, souffriraient toute leur vie de ces dommages à l'ADN», fait valoir le chercheur.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
Renseignements et administration : 514 985-3333



## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967